

**Province de Québec**  
**MRC Lac-Saint-Jean-Est**  
**Municipalité d'Hébertville-Station**

Résolution numéro 6258.07.12 d'une séance du Conseil municipal d'Hébertville-Station, tenue le mardi 3 juillet 2012 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil et à laquelle étaient présent (e)s :

Monsieur le maire :	M. Réal Côté, maire	
Madame la conseillère :	Mme Virginie Jean, conseillère	district # 3
Messieurs les conseillers :	M. Raymond Fortin, conseiller	district # 2
	M. Gratien Gagné, conseiller	district # 4
	M. Pascal Vermette, conseiller	district # 5
	M. Michel Claveau, conseiller	district # 6

Formant quorum.

Était absente avec motivation madame la conseillère Gyna Simard.

Également présent, monsieur Dave Corneau directeur général & secrétaire-trésorier.

**DOSSIER VILLÉGIATURE – CHANGEMENT VOCATION LAC**  
**APPROVISIONNEMENT EN EAU**  
**R.6258.07.12**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Hébertville-Station dispose de lacs qui servent à l'alimentation du système d'approvisionnement en eau potable depuis près de 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville-Station va mettre en service un nouveau système d'approvisionnement en eau potable pour remplacer le système actuel en avril 2012 et qu'à partir de septembre 2012 les ouvrages d'eau potable des lacs ne seront plus requis;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'exploitation des immeubles, pour l'entretien et le maintien des ouvrages nécessaires au système d'approvisionnement en eau, la Municipalité avait obtenu des autorisations dont certaines sont valides jusqu'en 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno et certains propriétaires du Rang 9 ont déjà manifesté la volonté de développer de la villégiature dans ce secteur de la municipalité;

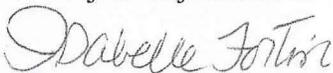
**CONSIDÉRANT QUE** ce changement de vocation requiert l'obtention des autorisations pertinentes auprès du Gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce changement de vocation fera en sorte que les immeubles et composantes ne seront plus affectés à l'utilité publique et, par conséquent, ne seront plus des immeubles du domaine public de la municipalité, mais plutôt du domaine privé de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Fortin appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE** décréter un changement de vocation des immeubles affectés à l'approvisionnement en eau potable dès 2012 et d'adresser les demandes d'autorisations au Ministère ainsi qu'au Centre d'expertise Hydrique du Québec afin que ces immeubles fassent partis du domaine privé de la municipalité et puissent être développés en secteur de villégiature.

Vraie copie certifiée conforme  
à Hébertville-Station  
ce 11<sup>e</sup> jour de juillet 2012



Isabelle Fortin,  
Secrétaire-trésorière par intérim

/if